

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/12/2024 - 21062 - 2012 B 00697 - 751 311 416 - A.V.D.L. ENVIRONNEMENT

A.V.D.L. ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 6 bis rue du Vigneau - Roussay
49450 SEVREMOINE
SIREN 751.311.416 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mai 2024

Certifiés conformes
Les cogérants

Monsieur David CHAILLOU

A stylized blue ink signature of David Chailou, consisting of a large 'D' and 'C' with a horizontal line crossing through them.

Monsieur Stève CLEMENCEAU

A blue ink signature of Stève Clemenceau, featuring a cursive 'S' followed by 'Clemenceau' and a large, sweeping underline.

Bilan du 01/06/2023 au 31/05/2024

ACTIF	Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	du 01/06/2022 au 31/05/2023
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences...	823	823		
Fonds commercial (dont droit au bail)	19 000		19 000	19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	19 823	823	19 000	19 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 685	4 660	7 025	7 471
Constructions	73 301	58 711	14 590	20 009
Installations tech. matériel et outillage industriels	173 641	160 390	13 252	12 752
Autres immobilisations corporelles	223 328	206 910	16 418	45 028
Immobilisations corporelles en cours				36 400
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	481 956	430 670	51 285	121 660
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'actif de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
Actif immobilisé (I)	501 779	431 493	70 285	140 660
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	300 593	4 925	295 668	315 076
Autres créances	26 852		26 852	11 653
Capital souscrit appelé non versé				
Total créances	327 445	4 925	322 520	326 729
Disponibilités				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Trésorerie	244 212		244 212	289 653
Total disponibilités	244 212		244 212	289 653
Charges constatées d'avance	64 785		64 785	12 779
Actif circulant (II)	636 442	4 925	631 516	629 161
Frais d'émission d'emprunts étalés (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 138 220	436 419	701 802	769 821

Bilan du 01/06/2023 au 31/05/2024

PASSIF	du 01/06/2023 au 31/05/2024	du 01/06/2022 au 31/05/2023
Capital social, dont versé : 30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation, dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	292 866	211 225
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	23 168	97 640
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	349 034	341 866
Titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total fonds propres (I)	349 034	341 866
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 022	30 252
Emprunts et dettes financières diverses	126 038	165 473
Total dettes financières	139 059	195 725
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 775	274
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 265	51 364
Dettes fiscales et sociales	148 999	171 560
Total dettes d'exploitation	207 264	222 923
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 670	9 033
Total dettes diverses	1 670	9 033
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Dettes (III)	352 768	427 955
Ecart de conversion et différences d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	701 802	769 821

Annexe aux comptes du 01/06/2023 au 31/05/2024

Les comptes annuels de la période ont été établis et présentés conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG). Ils sont présentés en euros sauf indication contraire. Seules sont exprimées les informations significatives.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels présentés relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 01 juin 2023 au 31 mai 2024. Ils accompagnent le bilan dont le total s'élève, avant affectation du résultat, à 701 802 € et le compte de résultat dégageant un bénéfice d'un montant de 23 168 €.

Présentation de l'entreprise

L'entreprise AVDL ENVIRONNEMENT est une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE immatriculée le 03/05/2012 au Registre à ANGERS sous le numéro de SIREN 751311416. Elle a une activité principale de tous travaux d'assainissement, vidanges.

Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Événements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels

Aucun fait significatif postérieur à l'exercice ne s'est produit.

Application ou dérogation à l'application d'une prescription comptable et image fidèle

Néant.

Changements comptables

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Règles et méthodes - Immobilisations incorporelles et corporelles non décomposables

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'achat net, augmenté le cas échéant, des taxes non récupérables et des frais accessoires ou de leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature sont comptabilisées à leur valeur vénale. Les immobilisations sont généralement amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus. La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle dès lors que cette dernière se trouve être significative et déterminée à l'origine. Les immobilisations sont amorties à compter de la date de début de consommation des avantages économiques attendus qui leurs sont attachés. Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Option comptable - Coûts d'emprunts incorporés dans le coût d'entrée des actifs

Il a été pris l'option de ne pas incorporer dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, incorporelles et des stocks les coûts d'emprunts.

Fonds commercial

Le fonds commercial acquis ou reçu en apport a été porté à l'actif du bilan.

La présomption d'une durée d'utilisation non limitée n'est pas à remettre en cause pour ce fonds. Conformément aux dispositions du PCG, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

État des immobilisations

Rubriques et Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par acquisitions, créations, apports, virements	Consécutives à une réévaluation sur l'exercice	Par cessions, mise au rebut, virements, mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...	823				823	
Fonds commercial et droit au bail	19 000				19 000	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	19 823				19 823	
Terrains	11 685				11 685	
Constructions	73 301				73 301	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	164 261	9 380			173 641	
Autres immobilisations corporelles	221 688	1 640			223 328	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	36 400			36 400		
Total immobilisations corporelles	507 336	11 020		36 400	481 956	
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total immobilisations financières						
TOTAL GENERAL	527 159	11 020		36 400	501 779	

État des amortissements

Rubriques et Amortissements	Amortissements							
	Durée minimale	Durée maximale	Mode linéaire	Mode dégr.	Cumul à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumul à la fin de l'exercice
Frais d'établissement								
Frais de recherche et de développement								
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...	1	1	X		823			823
Fonds commercial et droit au bail								
Autres immobilisations incorporelles								
Immobilisations incorporelles en cours								
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								
Total immobilisations incorporelles					823			823
Terrains	15	15	X		4 214	446		4 660
Constructions	3	15	X		53 292	5 418		58 711
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2	5	X	X	151 510	8 880		160 390
Autres immobilisations corporelles	2	7	X	X	176 660	30 250		206 910
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles								
Total immobilisations corporelles					385 676	44 549		430 670
TOTAL GENERAL					386 499	44 549		431 493

Règles et méthodes - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées individuellement pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquelles elles sont exposées ou lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nominale.

Tableau - État des dépréciations des créances

Rubriques et Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Dotations			Reprise			Montant à la fin de l'exercice
		D'exploitation	Financière	Exceptionnelle	D'exploitation	Financière	Exceptionnelle	
Avances et acomptes versés sur commandes								
Créances clients	2 019	3 223			317			4 925
Autres créances								
Total	2 019	3 223			317			4 925

Tableau - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques et Créances	Montant à la fin de l'exercice	Échéances à 1 an au plus	Échéances de 2 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Capital souscrit non appelé				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total des créances immobilisées				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	300 593	300 593		
Autres créances	26 852	26 852		
Capital souscrit et appelé, non versé				
Charges constatées d'avance	64 785	64 785		
Total des créances sur actif circulant	392 230	392 230		
TOTAL GENERAL	392 230	392 230		

Informations sur les produits à recevoir au titre de l'exercice

Nature, montant et traitement comptable	Montant à la clôture de l'exercice N-1	Montant à la clôture de l'exercice
Créances rattachées à des participations		
Autres créances immobilisées		
Créances clients et comptes rattachés	7 226	12 459
Autres créances	1 291	1 599
Valeurs mobilières de placement		
Trésorerie	747	
Total	9 264	14 058

Informations sur les charges constatées d'avance au titre de l'exercice

Nature, montant et traitement comptable	Montant à la clôture de l'exercice N-1	Montant à la clôture de l'exercice
Exploitation	12 779	64 785
Financier		
Exceptionnel		
Total	12 779	64 785

Option comptable - Frais d'émission d'emprunts

Il a été pris l'option de ne pas activer les frais d'émission des emprunts.

A.V.D.L. ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 6 bis rue du Vigneau - Roussay
49450 SEVREMOINE
SIREN 751.311.416 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 NOVEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2024 s'élevant à 23 167,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 167,91 euros

A titre de dividendes 14 000,00 euros
Soit 46,66 euros par part sociale.

Le solde 9 167,91 euros
En totalité au comptes autres réserves.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

L'Assemblée Générale rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujetties :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède par une somme égale à 10 % du montant du capital social majorité des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2021 :

10 200 euros, soit 34,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 200 euros

Exercice clos le 31 mai 2022 :

12 500 euros, soit 41,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 500 euros

Exercice clos le 31 mai 2023 :

16 000 euros, soit 53,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 novembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur David CHAILLOU



Monsieur Stève CLEMENCEAU

